

DELIBERATION

L'an deux mille dix sept, le dix huit mai à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-de-Thouars se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur André BEVILLE, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 mai 2017.

12 PRESENTS : MM. BELLET, BEVILLE, GALLAND, GAUFFRETEAU, INGREMEAU, MIGNET, RABIN et Mmes BERTHELOT, DELAVAUT, GUICHARD, HAYE, LAGAT.

Lesquels, au nombre de DOUZE forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer d'après les termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 EXCUSES AVEC PROCURATION : Mme EGRETAUD et M. RICHARD qui avaient respectivement donné procuration à Mme LAGAT et M. BEVILLE.

1 ABSENT : Mme FERCHAUD.

14 VOTANTS

Il a été, en conformité de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Christian RABIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

I - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.) (Délibération n° D-2017-05-00) :

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L. 153-12,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 03/02/2015 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 12/01/2016 définissant les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du Thouarsais, et les communes membres de l'EPCI,

La Communauté de Communes du Thouarsais, compétente en matière de planification, a lancé son PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes par délibération le 03/02/2015. Dans le cadre de cette élaboration, chaque commune est associée depuis 2015 par les comités

thématiques, les séminaires, ainsi que les diverses réunions de collaboration pour la réalisation du PLUi.

Dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 101-2 et L. 132-2 et suivants du code de l'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire de l'EPCI.

Conformément à l'article L153-12 du Code l'Urbanisme, "un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan Local d'Urbanisme".

La Communauté de Communes a opté pour un débat dans chaque Conseil Municipal avant le passage en Conseil Communautaire pour une démarche coopérative et partenariale et afin d'analyser le contenu des débats.

Le débat au sein du Conseil Municipal de Saint-Jean-de-Thouars est retranscrit ci-dessous :

Introduction

La Communauté de Communes du Thouarsais a lancé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble du territoire en 2015. Dans le cadre de cette élaboration, chaque commune est associée par les comités thématiques, les séminaires, ainsi que les diverses réunions de collaboration.

Après la phase "diagnostic", le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit **les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement** retenues pour le développement du territoire pour les 10 prochaines années. Chaque commune est appelée à se prononcer en Conseil et à en débattre pour co-construire les axes de développement et engager une démarche partenariale avant le débat en Conseil communautaire prévu le 4 juillet 2017.

Par la suite, le PADD sera décliné dans le règlement, le zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Le PLUi doit être approuvé fin 2019 – début 2020.

Le PADD du PLUi, suit la trame du Projet de développement durable du SCoT, qui a été débattu en Conseil communautaire le 10 janvier et présenté en séminaire le 14 avril 2017.

Plan du PADD (diapo 3)

Le PADD est structuré en 3 thèmes :

- 1^{ère} partie : Répondre aux besoins de la population de manière équilibrée et solidaire
- 2^{ème} partie : Soutenir le développement économique local et innovant
- 3^{ème} partie : Préserver et valoriser le cadre de vie en pérennisant ses richesses

1^{ère} Partie : Répondre aux besoins de la population de manière équilibrée et solidaire **Organisation territoriale (diapo 5)**

Il s'agit :

- d'affirmer le rôle de polarité majeure de la zone urbaine, afin d'assurer "une locomotive" au territoire,
- de conforter le pôle-relais de St-Varent,

- d'assurer un développement solidaire des communes rurales. A noter que 5 communes proposent une offre d'équipements et de services plus importante : Mauzé-Thouarsais, Val-en-Vignes, Oiron, Argenton-l'Eglise et Bouillé-Loretz.

Un scénario ambitieux mais raisonné (diapo 6)

Un scénario raisonnable mais ambitieux a été déterminé afin d'organiser le développement futur. Ainsi, la croissance démographique envisagée est à hauteur de 0.2 %/an, entraînant un besoin entre 100 et 145 logements par an (horizon de 20 ans).

Axe 1 : Assurer l'équilibre et la complémentarité entre les pôles et les communes rurales

- **Diapo 7** - Il s'agit de limiter l'étalement urbain afin de préserver les terres agricoles et naturelles. Pour cela, il est possible d'augmenter les constructions au sein du tissu déjà urbanisé, en mobilisant les friches, les "dents creuses", etc. Sur 10 logements construits, l'objectif est que 3 soient dans la tache urbaine.

- **Diapo 8** – Tache urbaine

- **Diapo 9** – Pour ce même objectif, concernant la construction en extension du tissu urbanisé, une densité moyenne plus élevée que par le passé est proposée, allant de 12 à 15 logements/ha en fonction de l'échelle territoriale.

- **Diapo 9** – Une priorité sera donnée aux extensions dans le bourg principal sauf à justifier pour le ou les villages secondaires. La construction dans les hameaux ne sera possible qu'à titre exceptionnel en densification.

- **Diapo 10** – Définition hameau/village

Axe 2 : Organiser un développement résidentiel équilibré et solidaire

- **Diapo 11** - Il est proposé la répartition suivante des logements pour les 10 ans :

* 50 % pour la polarité majeure soit environ 650 logements

* 6 % pour le pôle relais, soit 80 logements

* 44 % pour les autres communes, soit 570 logements

- **Diapo 12** - Il s'agit de répondre aux besoins en logements **pour tous**, notamment en favorisant l'accès à la propriété aux jeunes ménages, en maintenant la part du parc locatif social, c'est-à-dire en créant 10 à 15 logements par an, ou encore en proposant des logements adaptés aux seniors.

- **Diapo 13** - Il s'agit de requalifier les centres bourgs, en freinant la hausse de la vacance, en favorisant l'amélioration de l'habitat.

Axe 3 : Favoriser l'accès aux équipements, services et commerces et répondre aux besoins de tous

- **Diapo 14** - Il s'agit de promouvoir les pratiques sportives, la politique culturelle sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les équipements structurants. Il est nécessaire d'anticiper les projets et/ou les extensions de ces derniers.

- **Diapo 15** - Les prestations de services publiques ou le maillage en commerces et services doivent être assurés pour les habitants, en encourageant par exemple les démarches commerciales innovantes, les systèmes de tournée...

- **Diapo 16** - Les polarités commerciales doivent être confortées, avec une priorité au centre-ville de Thouars, de St-Varent et dans les centres bourgs. Pour cela, il est proposé de ne pas développer de nouvelles grandes zones commerciales, d'interdire de nouvelles Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) alimentaires en périphérie, ou encore de conditionner les implantations des GMS thématiques en périphérie. Par exemple, un magasin de vêtements ne pourra pas s'implanter en périphérie, cette activité étant présente en centre-ville. Par contre, un magasin de bricolage pourra s'implanter en périphérie, puisqu'il n'en existe pas en centre-ville et que cette activité nécessite de grandes surfaces. De plus, les petits commerces (– de

400 m²) ne pourront pas s'implanter en périphérie (le but est d'éviter le phénomène des boulangeries sur les grands axes et de favoriser le passage dans le centre). Concernant Thouars, afin de limiter la dispersion du commerce, il est proposé de limiter, en plus, les nouvelles implantations sur l'axe Nord (avenue Victor Hugo/Emile Zola, sauf au rond-point de la Vasque).

Axe 4 : Favoriser les mobilités durables

- **Diapo 17** - Le but est de limiter la consommation énergétique et la pollution mais aussi de limiter le temps de trajets en soutenant les réseaux de transports collectifs, en encourageant les modes doux et en optimisant les usages alternatifs à la voiture.

Remarques :

Axe 1, Axe 2

Concernant les constructions neuves, l'objectif est de limiter l'étalement urbain pour éviter la consommation de terres agricoles.

Pour information, tous les 10 ans un département disparaît à cause de l'étalement urbain et de l'imperméabilisation des sols (ex : habitat, routes, centres commerciaux...).

Les constructions d'aujourd'hui ont une superficie plus modeste qu'il y a 15 ans avec environ des terrains de 500 à 600 m². Cette superficie peut surprendre et étonner. On peut penser que ces petits terrains conviennent aux grandes villes (Nantes, Tours...) et non aux communes rurales qui préfèrent des lotissements avec des terrains de 1 500 m². Pourtant, on observe aujourd'hui que la jeune génération ne souhaite pas forcément de grands terrains.

A noter, que dans nos communes, contrairement aux métropoles, ce n'est pas l'argument du prix qui freine l'achat même s'il impacte un peu le choix des gens.

Il faut rappeler que nous sommes sur des moyennes et que par conséquent sur un espace à lotir, on pourra proposer une majorité de parcelles à 700 m² et 1 ou 2 à 1 000 m².

La densité de 15 à 18 hectares, c'est la moyenne sur le territoire, donc si Missé souhaite des terrains plus grands, peut-être qu'à St-Jean-de-Thouars, avec une population différente, on proposera des terrains entre 700 m² et 800 m².

Il y a un bien un effet prix car il y a 30 ans quand on voyait un terrain de 1 500 m², on se disait qu'il était un peu cher et on achetait celui de 1 000 m². Aujourd'hui, quand on présente un terrain de 500 m² ou de 700 m², c'est le moins cher qui l'emporte.

Dans nos communes, un peu moins à St-Jean-de-Thouars, il y a d'anciens bâtiments agricoles, des anciennes demeures qui ne sont pas habités. Il y a donc possibilité d'avoir des parcelles de 2 000 m² pour ceux intéressés par la rénovation.

Petite question : vous parlez de 145 logements alors qu'avant on parlait de 130 logements. Quand on parle de 100 à 145 logements, on est à l'échelle du SCoT avec la reprise des logements vacants. En comité de pilotage et en comités thématiques, on a considéré que cette reprise de la vacance pouvait être estimée à 15 logements par an. Donc 145 logements moins 15, cela donne 130 logements. On est bien dans un objectif de freiner la hausse de la vacance et non dans la résorption de la vacance.

Concernant les logements sociaux, la commune de St-Jean-de-Thouars a 3 bailleurs sociaux.

Quand on dit lutter contre le logement insalubre ou indécent, quelles mesures peuvent-être mises en place ? Sur Thouars, en haut de la rue St-Médard (magasin Amalgame), les logements sont achetés par l'Etablissement Public Foncier (EPF). Ils seront d'abord démolis et ensuite il faudra trouver des investisseurs pour reconstruire.

Le problème est d'attirer les gens.

C'est pour cette raison qu'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH RU) est lancée.

Il existe aussi des outils plus coercitifs pour les ruines dans les bourgs : il est possible de faire intervenir les services sociaux qui ont le pouvoir de faire faire les travaux de premières urgences. La Caisse d'Allocations Familiales devrait plus contrôler et ne pas donner d'aide aux logements indignes. De plus, les locataires se retrouvent avec des factures énormes d'électricité qu'ils ne peuvent pas forcément payer.

Axe 3

Concernant les équipements culturels, il y a beaucoup de conditionnel et la phrase "mener une réflexion sur l'opportunité de réaliser une salle de spectacle à long terme" interpelle. Il y a effectivement un manque de salle sur le territoire avec des nuances sur le type de salle ; ce ne serait pas raisonnable de faire un "Bocapôle".

Il est vrai que payer 40 000 € de chapiteaux tous les ans pour la foire aux vins n'est pas une solution. Le cadre de l'Orangerie est sympathique mais cela reste restreint par l'espace, le style. Aujourd'hui, les gens ont besoin d'autres choses : concerts...

Il faudrait une salle modulable avec des sièges pour une manifestation assise mais des sièges qu'on puisse aussi enlever. Il ne faut pas une salle polyvalente qui sert à tout le monde et à personne.

Concernant le cinéma et les équipements structurants, cela ne fait pas débat qu'ils soient sur la polarité majeure, il n'y aurait pas d'intérêt à les mettre dans une autre commune. Par contre, il faut faciliter l'accès de ces équipements aux personnes. Il faut travailler sur la mobilité.

Il est dans l'intérêt des communes périphériques que la ville centre soit plus dynamique.

Il y a plein de choses liées comme l'éducation, la formation, si on perd en population on perd un collègue et il y aura moins de formation au lycée.

On peut se poser la question de savoir si le territoire a besoin d'un bowling ? Au départ, il était prévu à côté du cinéma. Ce serait bien pour attirer les jeunes. Sur le Bressuirais, il marche bien.

Il faut s'interroger sur les équipements structurants qui relèvent du service public, un bowling relève du secteur marchand. Il faut se dire que si on met en place des équipements publics attractifs qui amènent du monde, le privé viendra.

La difficulté sur Thouars c'est que l'implantation du cinéma ne permettra pas de construire quelque chose de supplémentaire à proximité car il n'y aura plus d'espace donc le bowling sera forcément à l'extérieur.

Quant on parle d'espace, il faut aussi penser au marché. Bien évidemment, ce dernier est pris en compte dans l'aménagement de la place Lavault.

Concernant le commerce, il a été décidé de limiter l'extension des centres commerciaux. Aujourd'hui, le Thouarsais a beaucoup de commerces autant que le Bressuirais mais Bressuire a réussi à préserver son centre ville. Les centres commerciaux et l'implantation des cinémas à l'extérieur tuent les centres villes (Cholet, Poitiers...).

Il faut quand même se poser la question de savoir si les magasins de centre-ville ont un avenir mais avant tout il faut définir où se trouve le centre-ville (St-Médard, place Lavault...). Aujourd'hui, le centre-ville partirait de la boutique Orange et irait jusqu'en haut de la rue Victor Leclerc avec la place Lavault. Il faut donc concentrer tous les commerces à cet endroit et éviter l'étalement.

Concernant St-Médard, si on remet de l'habitat peut-être que des métiers de bouche s'installeront.

Ce qui manque à Thouars autour de la place Lavault, ce sont des bars, des brasseries, des espaces de vie. Le quartier St-Médard vit le week-end, mais il n'y a pas de lien entre la place St-Médard et la Place Lavault. Comme on sait qu'il n'y aura plus de commerce, que fait-on pour créer ce lien ? Il faut y réfléchir car tôt ou tard les gens n'iront plus place St-Médard sauf si c'est attractif. Il y a aussi un sentiment d'insécurité sur cette place. Il faudrait que le charme de St-Médard soit transféré place Lavault avec la même image. Cela commence avec l'implantation du cinéma. Les connexions entre les places et la gare doivent être étudiées. Un plan de circulation semble nécessaire, il faut récupérer de l'espace et prévoir des mobilités douces.

Axe 4

Concernant la mobilité, à chaque aménagement nouveau, il faut penser aux pistes cyclables et piétonnes (comme pour la piscine). Il va falloir, dans un premier temps changer les états d'esprit y compris celui des décideurs et ce n'est pas évident. Quand un projet dépasse les limites financières, que fait-on ? On laisse souvent tomber les abords donc les pistes cyclables.

Quand on voit les trottoirs de 4 m de large, on a largement la place de faire des pistes cyclables.

2^e Partie : Soutenir le développement économique local et innovant

Axe 1 : Soutenir l'activité économique, moteur du développement territorial

- **Diapo 19** - Il s'agit tout d'abord de valoriser les potentiels de développement d'activités économiques spécifiques du territoire : l'industrie, les carrières, l'économie verte... Comme pour l'habitat il s'agira de limiter la consommation d'espace en mobilisant les friches, les dents creuses.

- **Diapo 20** - Une nouvelle offre foncière d'une trentaine d'hectares est prévue, en extension des ZAE existantes mais aussi en création, notamment le long de l'axe Saumur/Niort.

Axe 2 : Accompagner l'activité agricole diversifiée constituante du territoire

- **Diapo 21** - Il s'agit de limiter la consommation des terres agricoles, de favoriser de bonnes conditions d'exploitation, de permettre la pérennité et le développement des sites notamment en veillant à la circulation des engins et à la proximité des tiers.

Axe 3 : Être le territoire de référence en matière d'énergie positive, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique

- **Diapo 22** - La politique déjà menée doit être affirmée en faveur d'une production autonome et locale d'énergie en conciliant agriculture, paysage et biodiversité.

Axe 4 : Structurer l'offre touristique Thouarsaise

- **Diapo 23** - Il s'agit de s'appuyer sur les richesses du territoire : patrimoine naturel, bâti, culturel, géologique, industriel... Il est nécessaire de mettre en valeur ces atouts afin de développer le géo-tourisme.

Axe 5 : Améliorer l'accès du territoire

- **Diapo 24** - Afin de développer l'économie, il est nécessaire d'améliorer l'accès du territoire, en maintenant la desserte par l'étoile ferroviaire, en confortant le réseau routier, mais aussi en garantissant une couverture numérique et mobile pour tous.

Remarques :

Axe 1

Suite à débat lors des comités thématiques économiques, il est paru évident que c'est sur l'axe St-Jean / Missé qu'il faut conforter ou installer une zone économique. Certains pensaient la mettre plus au Sud, à côté de Riblaire. Cependant, là-bas se pose le problème des réseaux.

Il y a aussi des possibilités plus au Sud autour de la déviation de Brion-Près-Thouet, de l'échangeur d'Etambé. Il sera sûrement compliqué de convaincre l'Etat de mettre quelque chose là-bas, au vu de la grande discontinuité urbaine.

Autre choix possible, à l'Est vers CHO- TIPER mais cela intègre le contournement de Thouars sinon il n'y a pas d'accès suffisant. L'évidence voudrait que cela soit sur ce tronçon-là, mais il faut de l'argent pour le contournement.

Il a été aussi envisagé de mettre une aire de service sur la nouvelle rocade de Brion-Près-Thouet à l'entrée nord de Thouars (stationnement pour les camions, station service....).

Il reste combien d'hectares disponibles aujourd'hui ? 56.

On consomme environ 10 hectares par an. Il en reste donc pour 6 ans.

Il faut d'abord remplir les bâtiments vides.

Dentressangle c'est repris, reste les champignons avec un bâtiment difficile à reprendre. Il faut éviter que cela devienne une friche. Normalement, celui qui quitte doit déconstruire.

Entre Leul et Piriote et la Doc, il reste aussi des terrains le long de la voie. Ils sont classés en zone économique pour des extensions. Il y a aussi une zone tampon de prévue entre l'habitat et l'industrie.

A souligner qu'on n'est pas obligé de vendre de grandes parcelles pour mettre de petits bureaux.

Axe 2

Il faut prévoir des zones pour l'activité agricole "hors sol" mais dans le même temps il faut faire une zone tampon entre l'habitat existant et ces zones-là.

C'est un enjeu primordial, car aujourd'hui, sur notre territoire, un agriculteur est incapable de monter un élevage hors sol, il ne peut pas le faire. Alors que partout ailleurs, il n'y a pas de problème. En Allemagne, il faut 1 an pour monter un hors sol alors qu'ici il en faut 5. Lors de la dernière réunion avec la Chambre d'Agriculture, personne n'était intéressé. Pourtant, quand on voit l'emploi que représente l'agriculture, c'est un enjeu qu'il ne faut pas négliger. Nos agriculteurs font vivre tout un système agro-industriel (Bellanée, Lactalis, Gastronomes...). Il faut mieux produire chez nous sinon on achète et consomme sans savoir d'où cela vient et on ne connaît pas les modes d'élevage.

Pour rappel, il y a un projet qui est passé à côté de nous, celui de la porcherie, même s'il paraissait démesuré. On a vu des élus dans la rue qui n'étaient même pas au courant du problème. C'est dommage.

Il est proposé de faire une ceinture qui entoure le bourg avec un zonage qui permet l'agriculture mais pas les bâtiments agricoles. Par contre, les bâtiments pourront être en dehors de cette ceinture qui préserve le bourg.

Il est important de noter que si le territoire s'engage dans une démarche Géoparc, ce type d'agriculture hors sol est clairement un frein à moins d'être réfléchi et mis au bon endroit pour ne pas bloquer la labellisation Géoparc.

Pourtant, un Géoparc c'est la mise en valeur de l'existant d'autant plus qu'ici l'agriculture est porteur. Un Géoparc ce n'est pas une bulle, c'est un territoire qui vit.

C'est bien d'avoir un Géoparc pour faire venir des gens qui visitent notre sous-sol, nos dolmens mais il faut garder les habitants.

Un Géoparc ça ne crée pas d'emploi. Si, l'intérêt c'est de développer l'économie touristique.

Pour revenir à l'agriculture, il y a des activités d'élevage qui ne sont pas délocalisables, il faut que l'agriculteur soit à côté. La chambre d'agriculture et les organismes agricoles ne veulent plus d'habitat à proximité des élevages sauf réel besoin. Concentrer les élevages hors sol, ce n'est pas forcément une bonne solution car il y a des affluents et des cahiers d'épandage.

Parallèlement, il y a aussi la gestion de l'eau. Le monde agricole est dans l'œil du cyclone. Il n'y a pas que l'effet hors sol. Sur notre territoire, le Préfet a décidé de mettre un territoire (St-Jouin-de Marnes) en zone soumise à contrainte environnementale (ZSCE) parce que la qualité de l'eau ne s'améliore pas.

On part sur un plan d'action volontaire avec les agriculteurs et les instances pour essayer de retrouver une qualité de l'eau meilleure mais avec des délais imposés très courts. Techniquement, il est impossible de retrouver une qualité de l'eau avec des normes importantes par rapport à la pollution, car les délais sont de 1 à 3 ans. Depuis, 1998 il y a des programmes qui existent mais l'eau continue à se dégrader. Cela veut dire que si, dans 1 à 3 ans, la barre n'a pas été redressée, on va passer en réglementaire. Les agriculteurs n'auront plus la main. Certaines exploitations vendent leurs terres pour aller dans d'autres départements, d'autres régions.

Cela rejoint la nécessité de prévoir des zones hors sol. Au-delà de la problématique de l'élevage intensif, il y a aussi le problème du matériel agricole. Il faut réfléchir pour permettre la construction de hangar agricole à l'écart des bourgs.

Axe 3

L'éolien, il serait préférable qu'il soit plus regroupé. L'éolien a massacré le paysage, il suffit d'aller voir en Espagne où il y a des champs de 100 éoliennes, de même dans la Marne. Par contre, mettre 2 ou 3 éoliennes, est-ce que cela vaut le coup ? Surtout s'il faut tirer des kilomètres de câbles ?

La question qui se pose est de savoir s'il faut laisser faire les opérateurs ou faut-il être plus restrictif ? Faut-il laisser s'installer 2, 3 éoliennes ou bien les regrouper ?

Il est préférable qu'elles soient regroupées.

L'éolien convient dans les grandes plaines et ne "massacre" pas forcément le paysage car il s'harmonise bien avec l'agriculture. Cela est plus joli que des pylônes électriques. L'installation d'une centrale nucléaire est beaucoup plus gênante.

Axe 4

Concernant la vélo Francette, à un moment, il y a eu un problème d'adhésion mais maintenant les cartes sont à jour avec des tronçons qui passent par Thouars.

Concernant le Géoparc, on étudie sa faisabilité avant de déposer la candidature. Ensuite, il faut candidater et voir si l'on est retenu, cela va prendre du temps.

Le Géoparc a pour but de valoriser notre territoire, de recenser nos richesses (carrières, mégalithes...) et de mettre le tout en lien. Cela peut aller plus loin que le territoire Thouarsais en allant sur le Loudunais. C'est un label UNESCO donc référencé au niveau mondial (ex : géoparc en Irlande, à Chablais en Haute Savoie). C'est un éclairage sur notre territoire.

Axe 5

Les gens, les entreprises souhaitent avoir la fibre. Normalement, le Département va investir. Dans les grandes villes ce sont les opérateurs qui investissent alors qu'ici ce sont les collectivités qui doivent financer. Pour notre collectivité, la cotisation au syndicat, c'est 400 000 Euros sur 4 ans.

Pour le contournement, les fuseaux sont-ils définis ? Ils sont encore flous mais certains passages sont sûrs d'autres non, comme le franchissement du Thouet.

Le problème de notre territoire, c'est qu'on ne donne pas suite aux études et on prend du retard. Il faut avoir la volonté d'aller plus loin.

Le gel des fuseaux sera-t-il prévu dans le PLUi ? Oui, ils seront anticipés, pour ne pas construire à des emplacements qui pourraient contraindre le futur projet mais on ne décide pas lesquels seront faits.

3^e Partie : Préserver et valoriser le cadre de vie en pérennisant ses richesses

Axe 1 : Préserver la biodiversité et le bon fonctionnement écologique du territoire

- **Diapo 26** - Tout d'abord, un objectif de diminution de la consommation foncière est proposé de l'ordre de 25 à 30 %. L'identification de la Trame Verte et Bleue (réservoir de biodiversité et corridors écologiques), sa préservation et sa remise en bon état passera notamment par la préservation des zones humides et des milieux aquatiques, des haies, de la nature en ville.

Axe 2 : Faire vivre les richesses du Thouarsais

- **Diapo 27** - Il s'agit de préserver et de mettre en valeur les richesses paysagères tout en permettant leurs évolutions : éléments boisés, vallées, points de vue et éléments paysagers sensibles ou encore le patrimoine géologique.

- **Diapo 28** – De plus, il est nécessaire de permettre l'évolution des paysages bâtis dans l'esprit des lieux, en veillant à une plus grande qualité paysagère dans les nouvelles opérations d'urbanisme (végétalisation, diversité des formes...), ou encore en intégrant un volet paysager et patrimonial à la requalification des bourgs.

Axe 3 : Protéger et valoriser les ressources du territoire

- **Diapo 29** – Un des objectifs est de protéger et améliorer les eaux souterraines et de surface. Notamment en intégrant la problématique des eaux pluviales dans les opérations d'urbanisme, la voirie, les aménagements des espaces publics, en limitant par exemple l'imperméabilisation des sols. Il est proposé de valoriser les carrières en tant que ressources en privilégiant dans la mesure du possible cette ressource en matériau local. Enfin, il est proposé d'améliorer la valorisation des déchets pour ménager les ressources notamment en facilitant le tri avec des espaces prévus dans les nouveaux aménagements et opérations d'urbanisme.

Axe 4 : Eviter l'exposition des populations aux risques et aux nuisances

- **Diapo 30** - Il s'agit de concevoir des projets qui limitent l'exposition des populations aux nuisances, aux accidents, à la pollution, mais aussi aux risques naturels tels que les inondations ou encore le retrait-gonflement d'argile.

Remarques :

Axe 1

Pendant 4 ans la commune a replanté des haies (contrat de Territoire) et pour les agriculteurs il y a des aides qui leur sont octroyées.

Les textes prévoient que toute haie détruite doit être compensée. Pour information, aujourd'hui les haies, les arbres sont répertoriés par satellite. Il est donc plus difficile de les arracher sans compenser.

Axe 2

On constate l'importance d'avoir des réseaux, des équipements car avoir de l'emploi ne suffit pas. Notre territoire doit être accessible pour les personnes de l'extérieur qui viennent travailler à Thouars et qui n'hésitent pas à faire des kilomètres, préférant vivre dans de plus grandes villes.

Axe 3

Il est important de trier ses déchets sans stigmatiser le consommateur qui se trouve en bout de chaîne et qui consomme le produit tel qu'on lui présente. C'est plutôt une éducation du producteur qui doit être faite.

Axe 4

Pour l'évacuation de l'eau, il est indispensable de conserver les fossés.

Questions diverses

Concernant la friche SNCF de Talencia 2 où en est-on ? Il y a eu des difficultés dans la négociation avec la SNCF mais un accord est en cours, notamment avec l'EPF. Pour certains c'est une friche, pour d'autres, les bâtiments qui se trouvent sur ces terrains ont un intérêt certain car ils sont les témoins d'une époque industrielle.

Pour Talencia 2, des projets économiques devraient aboutir par des projets privés. Le bâtiment "Boulin", est classé dans l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), en rose, avec possibilité d'y toucher. Les avis sont partagés, certains veulent le raser pour construire autre chose, d'autres le garder pour le restaurer. Dans ce cas, il n'y a que la collectivité qui pourra le prendre en charge.

Pourquoi ne pas requalifier les bâtiments pour une salle de spectacle ? Cela a été étudié mais c'est trop étroit et les poteaux posent problème.

Ceci concerne vraiment le problème de requalification des entrées de ville comme en dessous du pont en venant de l'hippodrome.

Le nouveau rond-point du Grand Rosé n'est vraiment pas accueillant, pourtant il était prévu des aménagements. Une interrogation subsiste sur la structure ayant en charge cet aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et accepte la présentation du P.A.D.D. du P.L.U.i.

II - CESSION À LA COMMUNE D'UNE BANDE DE TERRAIN ROUTE DE DORET (Délibération n° D-2017-05-01) :

Consécutivement à la demande de permis de construire déposée par M. et Mme TETRAULT Lionel propriétaires de la parcelle faisant l'objet de ce projet, M. le Maire fait remarquer que ce terrain situé route de Doret est concerné par un emplacement réservé au profit de la commune obligeant ses propriétaires à céder une bande de terrain. Cette mesure avait été prévue dans le Plan Local d'Urbanisme afin d'élargir cette voirie trop étroite.

Le Conseil Municipal donne donc son accord pour régulariser cette affaire à la condition selon laquelle M. et Mme TETRAULT Lionel cèdent à la commune pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée section BC n° 145 d'une contenance de 0 are 65 centiares.

L'acte relatif à cette cession sera établi par Maître RIBREAUD-ALLAIN, Notaire à Thouars.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cet acte notarié et toutes les pièces relatives à cette affaire.

III - CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL (Délibération n° D-2017-05-02) :

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant les nécessités de service inhérentes au départ en retraite d'un agent des services techniques et que les tâches à accomplir ne peuvent pas complètement être effectuées par le personnel déjà existant, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (14,25 heures par semaine annualisées) et de recruter à cette occasion un nouvel agent.

Cette modification du tableau des emplois prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2018 qui sera la date de recrutement de cet adjoint technique.

IV- PARTICIPATION FINANCIÈRE AU FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS DE MAUZÉ-THOUARSAIS (Délibération n° D-2017-05-03) :

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que depuis quelques années la commune de Saint-Jean-de-Thouars participe financièrement au fonctionnement du centre de loisirs de Mauzé-Thouarsais ce qui permet aux enfants Saint-Jeantais fréquentant cette structure de bénéficier des mêmes tarifs que les enfants de Mauzé-Thouarsais.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2016, la commune de Mauzé-Thouarsais propose que la commune de Saint-Jean-de-Thouars participe financièrement au fonctionnement du centre de loisirs de Mauzé-Thouarsais pour un montant équivalent au coût de revient journalier multiplié par le nombre de journée de présence d'enfants Saint-Jeantais qui fréquentent ce centre les mercredis, les samedis et pendant les vacances scolaires.

Considérant la proposition de la commune de Mauzé-Thouarsais de renouveler ce partenariat à compter du 1^{er} janvier 2016, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE ces conditions de financement de ce centre de loisirs,
- NOMME Madame Sylvaine BERTHELOT (Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-Thouars) pour être membre de la commission enfance-jeunesse de Mauzé-Thouarsais. Elle sera ainsi conviée aux réunions relatives à ce centre de loisirs,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de financement correspondante à intervenir avec la commune de Mauzé-Thouarsais (gestionnaire de cette structure). Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2016 et sera renouvelable par tacite

reconduction d'année en année sur l'année civile. La tacite reconduction ne pourra excéder 5 années (soit jusqu'au 31 décembre 2020).

V- PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TRANSPORT VERS LE CENTRE DE LOISIRS DE MAUZÉ-THOUARSAIS (Délibération n° D-2017-05-04) :

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que depuis quelques années la commune de Saint-Jean-de-Thouars participe financièrement au fonctionnement du centre de loisirs de Mauzé-Thouarsais ce qui permet aux enfants Saint-Jeantais fréquentant cette structure de bénéficier des mêmes tarifs que les enfants de Mauzé-Thouarsais.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la commune de Mauzé-Thouarsais a mis en place un transport en minibus le mercredi midi en période scolaire qui permet d'assurer la liaison entre l'école de Saint-Jean-de-Thouars et le centre de loisirs de Mauzé-Thouarsais pour les élèves qui souhaitent s'y rendre. La commune de Mauzé-Thouarsais propose donc que la commune de Saint-Jean-de-Thouars participe financièrement à ce service pour un montant annuel de 200,00 Euros.

Considérant cette proposition de la commune de Mauzé-Thouarsais, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE ces conditions de financement de ce service de transport du mercredi midi vers ce centre de loisirs,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de financement correspondante à intervenir avec la commune de Mauzé-Thouarsais (gestionnaire de ce service de transport vers cette structure). Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2015 et sera renouvelable par tacite reconduction d'année en année sur l'année civile. La tacite reconduction ne pourra excéder 5 années (soit jusqu'au 31 décembre 2019).

VI - SUBVENTIONS :

1°) Activités périscolaires (2016-2017) : indemnisation d'associations (Délibérations n° D-2017-05-05 et D-2017-05-06) :

Dans le cadre des activités périscolaires, les enfants des classes de primaire et de maternelle de l'école de Saint-Jean-de-Thouars, pendant la période scolaire 2016-2017, ont pratiqué une activité sportive, manuelle ou culturelle plus approfondie grâce à l'intervention des associations locales.

Le Conseil Municipal décide donc d'allouer les subventions suivantes :

- 384,00 Euros à la Gymnastique Volontaire Saint-Jeantaise pour l'année scolaire 2016-2017.
- 195,00 Euros au Micro-Club Saint-Jeantais pour l'année scolaire 2016-2017.

2°) Ecole (classes de maternelle et de primaire) : sorties scolaires (Délibération n° D-2017-05-07) :

Du 7 au 9 juin 2017, les élèves de la classe de CM1-CM2 partiront en camp USEP au lac du Cébron à Saint-Loup-Lamairé (79).

Le 15 juin 2017, les élèves des classes de CP-CE1, de CE1-CE2 et de CE2-CM1 puis le 6 juillet 2017, les élèves des classes de PS-MS et de GS-CP découvriront Terra Botanica à Angers (49).

Considérant le coût de ces journées, le directeur de l'école demande à la municipalité de Saint-Jean-de-Thouars l'attribution d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder à l'école (classes de maternelle et de primaire) de Saint-Jean-de-Thouars une subvention de 1 231,20 Euros (soit : 152 élèves x 8,10 Euros) qui sera versée sur le compte de l'association U.S.E.P. du Primaire.

VII - MISE EN VALEUR DU PARC DE L'ABBAYE ET DE SON PETIT PATRIMOINE : CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE POUR "ADOPTEZ VOTRE PATRIMOINE" (Délibération n° D-2017-05-08) :

Dans le cadre de l'appel à projet "Adoptez votre patrimoine", la Communauté de Communes du Thouarsais nous ayant informé que notre candidature pour la mise en valeur du parc de l'Abbaye et de son petit patrimoine avait été retenue par le comité de sélection, il est maintenant nécessaire de constituer un groupe de travail d'environ 10 à 15 personnes.

Le Conseil Municipal décide donc de créer pour cette occasion un comité de pilotage qui sera composé :

- * d'élus : - Monsieur André BEVILLE (Maire de Saint-Jean-de-Thouars)
 - Monsieur Joël MIGNET (Adjoint au Maire de Saint-Jean-de-Thouars)
 - Madame Sylvaine BERTHELOT (Adjointe au Maire de Saint-Jean-de-Thouars)
 - Monsieur Jean GIRET (Vice-Président de la Communauté de Communes du Thouarsais)
 - Monsieur Eric DUMEIGE (Adjoint au Maire de Thouars chargé de la Culture)
- * de techniciens : de la Communauté de Communes du Thouarsais, de la Mairie de Thouars (ville d'art et d'histoire) ainsi que de l'Office de tourisme de Thouars.

VIII – ENTRÉES À L'ESPACE AQUATIQUE "LES BASSINS DU THOUET" (Délibération n° D-2017-05-09) :

A l'occasion des prochaines vacances scolaires estivales, le Conseil Municipal décide d'offrir 5 entrées à l'espace aquatique "Les Bassins du Thouet" de la Communauté de Communes du Thouarsais aux Saint-Jeantais nés en 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006. Ces derniers viendront les retirer à la Mairie pendant les mois de juillet et d'août 2017. Ces droits d'entrée seront utilisables jusqu'au 30 septembre de l'année civile en cours.

IX - REQUALIFICATION DE LA RD 157 (AVENUE PAUL GALLOT) ET RENOUELEMENT DU RÉSEAU EAUX USÉES : CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS (Délibération n° D-2017-05-10) :

Les travaux de requalification de l'avenue Paul Gallot (R.D. 157) à Saint Jean de Thouars concerne à la fois la Commune de Saint-Jean-de-Thouars pour la partie aménagement des espaces publics (terrassement, VRD, réseaux souples...) et la Communauté de Communes du Thouarsais pour la compétence Assainissement Collectif.

Dans ce cadre, en vue d'optimiser les travaux de requalification de la RD 157 et d'en assurer la coordination, il y a lieu de déterminer les règles d'organisation de la maîtrise d'ouvrage correspondante.

Il est donc proposé de recourir pour la réalisation de cette opération mutualisée à un dispositif de co-maîtrise d'ouvrage telle que définie à l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'établit comme suit :

Requalification de la RD 157 – aménagement des espaces publics :	245 711,40 € HT
Renouvellement du réseau d'eaux usées :	<u>78 086,00 € HT</u>
TOTAL :	323 149,40€ HT

Soit une estimation globale des travaux d'environ 387 780 Euros TTC.

L'objectif, en termes de calendrier, est d'assurer le lancement de la consultation et de retenir les entreprises attributaires début juillet 2017.

Après avoir pris connaissance du projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage correspondant proposé par la Communauté de Communes du Thouarsais et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE cette convention de co-maîtrise d'ouvrage afférente à cette opération de requalification de l'avenue Paul Gallot (R.D. 157),
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention ainsi que tous les documents inhérents à cette affaire.

X - INVESTISSEMENTS :

Des trottoirs vont être réalisés rue des Pineaux par la S.A.R.L. GONORD T.P. de Thouars (79) pour un montant de 10 236,89 Euros T.T.C..

La 3^{ème} (et dernière) tranche des travaux de mise aux normes de l'éclairage public confiés à la S.A.S. DELAIRE Energie de Chef-Boutonne (79) sera prochainement réalisée moyennant la somme de 10 716,00 Euros T.T.C..

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée.

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2017 TRANSMISES À LA SOUS-PRÉFECTURE DE BRESSUIRE

N° d'ordre	Intitulé
D-2017-05-00	Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)
D-2017-05-01	Cession à la commune d'une bande de terrain route de Doret
D-2017-05-02	Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial
D-2017-05-03	Participation financière au fonctionnement du centre de loisirs de Mauzé-Thouarsais
D-2017-05-04	Participation financière au transport vers le centre de loisirs de Mauzé-Thouarsais
D-2017-05-05	Activités périscolaires (2016-2017) : indemnisation de l'association Gymnastique Volontaire Saint-Jeantaise

D-2017-05-06	Activités périscolaires (2016-2017) : indemnisation de l'association Micro-Club Saint-Jeantais
D-2017-05-07	Ecole (classes de maternelle et de primaire) : sorties scolaires
D-2017-05-08	Mise en valeur du parc de l'abbaye et de son petit patrimoine : création d'un comité de pilotage pour "adoptez votre patrimoine"
D-2017-05-09	Entrées à l'espace aquatique "Les Bassins du Thouet"
D-2017-05-10	Requalification de la RD 157 (avenue Paul Gallot) et renouvellement du réseau eaux usées : convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Thouarsais

Fait en Mairie les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

NOM - PRENOM	SIGNATURE
BEVILLE André	
GALLAND Jean-Luc	
BERTHELOT Sylvaine	
MIGNET Joël	
GAUFFRETEAU Bernard	
BELLET Bernard	
DELAVALT Véronique	
GUICHARD Dominique	
HAYE Isabelle	
INGREMEAU Jean-Philippe	
LAGAT Dominique	
RABIN Christian	